

# LE PROCESSUS D'ADHÉSION À L'UE

## Pas à pas

#EUEnlargement

Novembre 2023

Une politique d'élargissement crédible est un investissement géostratégique dans la paix, la stabilité, la sécurité et la prospérité en Europe. Elle est fondée sur une conditionnalité équitable et rigoureuse et sur le principe des mérites propres. Elle nécessite de la part des pays candidats de mettre en œuvre des réformes complexes dans de nombreux domaines, tels que l'état de droit et l'économie, et d'aligner leur législation sur l'acquis de l'UE. Dans le même temps, les pays candidats doivent développer leurs structures administratives. La réconciliation, des relations de bon voisinage et la coopération régionale revêtent une extrême importance.

Chaque année, la Commission présente une communication sur l'élargissement, qui expose ses recommandations concernant le processus d'élargissement, ainsi que des rapports spécifiques, qui fournissent une évaluation détaillée de l'état d'avancement et des progrès accomplis par les candidats et candidats potentiels sur leur trajectoire respective vers l'Union européenne. Cette évaluation se concentre sur la mise en œuvre des réformes fondamentales et contient également des orientations claires sur les priorités futures en matière de réformes. La communication et les rapports constituent ensemble le «paquet élargissement».

## Principales étapes vers l'adhésion à l'UE



**1** Le pays adresse sa candidature au Conseil (les États membres de l'UE).



**2** La Commission rend un avis concernant la candidature.



**3** Les États membres de l'UE décident à l'unanimité d'octroyer le statut de pays candidat.



**4** Lorsque les conditions sont remplies, les États membres conviennent (à l'unanimité) d'ouvrir les négociations d'adhésion.



**5** La Commission propose comme base de discussion un projet de cadre de négociation à la demande des États membres. Les négociations d'adhésion débutent officiellement une fois que les États membres ont marqué leur accord sur le cadre de négociation.



**6** Lors des négociations, qui se structurent en groupes de chapitres, le pays se prépare à mettre en œuvre la législation et les normes de l'UE.



**7** Lorsque les négociations ont abouti dans tous les domaines, la Commission rend un avis sur l'aptitude du pays à devenir un État membre.



**8** Sur la base de cet avis, les États membres de l'UE décident à l'unanimité de clore les négociations d'adhésion. Le Parlement européen doit aussi donner son feu vert.



**9** Tous les États membres de l'UE et le pays candidat signent et ratifient un traité d'adhésion qui permet au pays en question de devenir un État membre de l'UE.

# Négociations d'élargissement

Depuis l'introduction de la méthodologie révisée en matière de négociations d'adhésion en février 2020, les chapitres de négociation sont divisés en six groupes thématiques:

- 1 Fondamentaux
- 2 Marché intérieur
- 3 Compétitivité et croissance inclusive
- 4 Programme environnemental et connectivité durable
- 5 Ressources, agriculture et cohésion
- 6 Relations extérieures



Les négociations sur chaque groupe sont ouvertes globalement – une fois les critères d'ouverture remplis. Chaque chapitre sera traité individuellement en ce qui concerne sa clôture provisoire. Les négociations sur les «fondamentaux» seront les premières ouvertes et les dernières clôturées; et les progrès en la matière dicteront le rythme général des négociations. Si un pays progresse suffisamment sur la voie des priorités en matière de réformes, il devrait en résulter une plus grande intégration dudit pays dans l'Union européenne, au moyen d'une accélération des travaux d'intégration et d'une augmentation des financements et des investissements.